

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	24.03.2014	13:48	14.120	DDTE	
Annule et remplace	la version précédente				

<b>Auteur(s):</b> Députées et députés du parti Les Verts		<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Pour une alimentation écologique dans les cantines du canton		<b>ad</b>
<b>Contenu:</b>		
<u>RECTIFICATIF</u>		
<p>Le Conseil d'Etat est prié d'intégrer des critères écologiques dans le choix des aliments servis dans les cantines et cuisines de ses institutions ou dans celles qu'il subventionne, ainsi que lors de manifestations officielles ou apéritifs dont il a la responsabilité, tout en y sensibilisant la population. Il examinera tout particulièrement les mesures qu'il convient de prendre pour atteindre les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'utilisation d'un minimum de 50% de produits issus de l'agriculture biologique, d'ici à fin <u>2016</u>, avec pour objectif d'arriver progressivement à 100%;</li> <li>- l'utilisation d'un minimum de 50% de produits de saison et régionaux, d'ici à fin <u>2016</u>, avec pour objectif d'augmenter progressivement ce pourcentage;</li> <li>- l'utilisation de poisson du lac, de nos rivières ou labellisé MSC;</li> <li>- l'introduction d'au minimum une journée sans viande ni poisson par semaine;</li> <li>- l'utilisation exceptionnelle de produits "exotiques" et, si tel est le cas, qu'ils proviennent exclusivement du commerce équitable;</li> <li>- l'exclusion de l'eau minérale en bouteille en la remplaçant par de l'eau du robinet, éventuellement gazéifiée.</li> </ul>		
<b>Développement (obligatoire):</b>		
<p>L'agriculture biologique est la seule permettant de garantir une protection optimale de l'environnement et des aliments sans résidu de pesticides. Elle est également plus favorable à une biodiversité plus élevée. Le choix de produits régionaux permet de surcroît de réduire les transports et favorise l'économie locale.</p> <p>Le canton gère ou subventionne de nombreuses cantines et cuisines, notamment dans les écoles, les crèches, les structures d'accueil parascolaires, les établissements médico-sociaux, les hôpitaux, les institutions psychiatriques, les établissements pénitentiaires, les établissements spécialisés, etc.</p> <p>Actuellement, aucune règle ne définit la qualité écologique et la provenance des aliments qui y sont servis, ni sous quelles conditions ils sont produits. Or l'Etat a un devoir d'exemplarité. En intégrant des critères écologiques dans le choix de ses fournisseurs, il participera à la promotion d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et soutiendra les agriculteurs et maraîchers de la région tout en permettant de proposer une nourriture saine et équilibrée. Il contribuera également à sensibiliser la population à l'importance de ce type d'alimentation.</p> <p>En outre, la production maraîchère dans le canton de Neuchâtel est relativement peu élevée. Nous demandons à l'Etat d'encourager les producteurs souhaitant se lancer dans ce type de production. En plus de permettre de nourrir de manière écologique de nombreuses personnes, il soutiendrait les producteurs locaux et créerait des emplois.</p> <p>Nous rappelons également que l'eau minérale en bouteille est une aberration, alors que l'eau potable distribuée dans les robinets du canton est de bonne qualité et bon marché. L'impact écologique de l'eau en bouteille est très important pour une qualité souvent moins bonne. Ainsi, il paraît logique que l'Etat favorise systématiquement la consommation d'eau du robinet.</p>		

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Doris Angst	
Autres signataires (nom, prénom)	
Laurent Debrot	
Carole Gehringer	
Véronika Pantillon	
Jean-Jacques Aubert	
Laurent Kaufmann	
Fabien Fivaz	
André Frutschi	
Patrick Herrmann	
Philippe Kitsos	
Miguel Perez	
Gabrielle Würzler	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**